

DELIBERATION 2023-I-002

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Date de la convocation : 17 janvier 2023
Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. André COENT, M. Damien GASPAILLARD, M. Ludovic GOUYETTE

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Thierry SIMELIERE

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Mme Gaëlle NIQUE

Absents représentés : M. Jean-Marie BENIER a donné pouvoir à M. André COENT
M. Ronan KERDRAON a donné pouvoir à M. Hervé GUIHARD

Absents excusés :

M. Romain BOUTRON (Département), M. Stéphane DE SALLIER-DUPIN, M. Philippe HERCOUËT, M. Michaël QUERNEZ (Région)

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu le rapport n°2023-I-002 présenté par Mme La Présidente du Syndicat mixte du Grand Légué ;

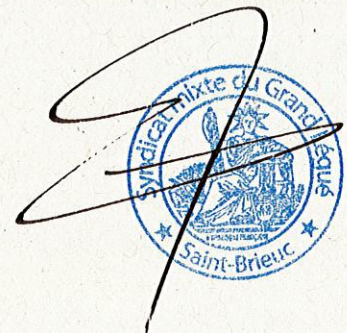
Sous la Présidence de Mme Gaëlle NIQUE, Présidente du Syndicat mixte, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, ci annexé.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente

Mme Gaëlle NIQUE



**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEG
Comité syndical du 24 janvier 2023**

Rapport n° 2023-I-002

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'article L3312-1 du Code Général des collectivités récemment modifié par la loi Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ainsi que par la loi relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu enrichir le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Il prévoit en effet que : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président [...] présente au Conseil [...] un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil [...] dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

Je ne puis que vous demander de me donner acte de ce rapport, le débat ne donnant pas lieu à un vote.

La Présidente,

Gaëlle NIQUE



Le Syndicat mixte du Grand Légué organise cette année, son neuvième d'orientation budgétaire. Après une année 2022 qui a permis la réorientation du projet de modernisation du Légué, l'année 2023 sera l'occasion d'intégrer de nouveaux membres au sein du Syndicat mixte et de modifier le

Je vous propose de vous rappeler les grandes réorientations de l'opération du projet de développement et de modernisation du port du Légué avant d'aborder les perspectives budgétaires qui en découleront.

A – LES RÉORIENTATIONS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DU LÉGUÉ

I – LES ACTIVITÉS

Les activités portuaires

Le port s'articule autour des trois activités : commerce, plaisance et réparation navale qui sont concédées à la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor.

La fin des concessions est prévue au 31 décembre 2023.

Le contour de la ou des nouvelles DSP va être à appréhender dès cette année afin de permettre d'envisager une nouvelle mise en concurrence en 2023 pour un renouvellement de contrat.

Les manifestations sur le port

L'année 2022 a permis d'accueillir plusieurs événements sur le port :

- 1^{er} dimanche de chaque mois : Rétro-puces et exposition de véhicules anciens par l'Association Bretonne des Véhicules Anciens - Place de la Résistance, Plérin
- 16 et 17 avril : Régate des IUT
- 8 avril : Concert Pianocéan pour l'école Publique du Grand Léjon
- 10 avril : Puces nautiques et vide grenier - Yacht Club du Pays de St Brieuc
- 15 mai : Sortie collective des bateaux du club - Yacht Club du Pays de St Brieuc
- Du 1^{er} avril au 30 septembre : Trophée Xavier Saux - Yacht Club du Pays de St Brieuc
- 14 mai : Passage des coureurs de « La Vaillante » - Trail de la traversée de la baie de St Brieuc
- 11 septembre : La Duo-solo, Rallye Nautique en solitaire ou en double - Yacht Club du Pays de St Brieuc
- 15 juin au 30 septembre : Festival Bulles à croquer – expositions Association 212, St Brieuc
- 21 juin : Fête de la musique au Légué Concert MUSIKABORD – Grand Léjon
- 9 et 10 juillet : Fête maritime, quai Nemours et place de la Résistance - Ville de Plérin
- 2 et 3 juillet : Festival « Bulles à Croquer » - Association 212, St Brieuc
- 16 et 17 juillet : La Vire Trahillions – Rallye nautique du Yacht Club du Pays de St Brieuc
- 11 septembre : Coupe Florio
- 27 octobre : Journées Européennes du patrimoine, visite de la réparation navale
- 20 novembre : Trail urbain Saint Brieuc Athlétisme
- 26 novembre au 27 décembre : Escale du navire Le Français + visites du public
- 17 décembre : Arrivée du Père Noël sur le Grand Léjon

II – LANCEMENT D'UN NOUVEAU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU PORT DU LEGUE

Les élus ont décidé l'arrêt du projet du 4^{ème} quai par une délibération du 28 janvier 2022. Ils se sont engagés dans une démarche de développement et la modernisation du port du Légué, en lançant un nouveau schéma directeur.

L'objectif de cette étude est d'élaborer un document d'orientation incluant 3

- étude socio-économique (économie, foncier, urbanisme et tourisme portuaires (commerce, plaisance et réparation navale) ;
- étude sur l'impact urbain et les mobilités : organisation de l'espace et de la circulation des flux et mobilités douces (vélo) ;
- étude environnementale (y compris la question des dragages)

Rappel des objectifs : proposer un modèle de développement viable, durable, et pérenne pour le port du Légué :

- Rédiger un diagnostic global, appuyé sur une concertation large des acteurs locaux ;
- Définir les grands enjeux auxquels est soumis le port ;
- Définir de grands axes de développement et des orientations à choisir ;
- Décliner des actions concrètes organisées et hiérarchisées en scénarii de développement ;
- Détailler le scénario/schéma directeur retenu ;
- Proposer un programme opérationnel et un phasage de déploiement ;
- Proposer des indicateurs de suivi synthétisés dans un outil pour le MOA.

La démarche de concertation s'articulera en 3 temps :

- Phase 1 : diagnostic global : État des lieux – Analyse du contexte socio-économique - Formulation des enjeux - Début de la réflexion stratégique
- Phase 2 : axe de développement et orientations : accompagnement stratégique
- Phase 3 : élaboration du schéma directeur : accompagnement opérationnel

Phase 1 : rédiger un diagnostic global, appuyé sur une concertation large des acteurs locaux.

Recueil d'éléments objectifs : diagnostic foncier, fonctionnel, économique, des infrastructures portuaires, des bâtis et de l'état existant, des flux et circulations, ainsi que de l'environnement. Entretiens avec les acteurs locaux. Définition de besoins à résoudre dans le schéma directeur.

Phase 2 : définir de grands axes de développement et des orientations à choisir. En s'appuyant sur le diagnostic de la phase 1, relever des axes potentiels de développement (réparation navale, commerce, valorisation des dragages, tourisme plaisancier...), les décliner en orientations et en actions concrètes, les organiser et les hiérarchiser en scénarii de développement.

Phase 3 : détailler le scénario/schéma directeur retenu. Développement des orientations retenues et déclinaison en un schéma directeur formalisé, doté d'un programme opérationnel et d'un phasage de déploiement

La démarche s'appuiera sur des entretiens préalables avec les acteurs locaux, suivis de l'organisation de deux ateliers :

→ 1^{er} atelier sur la **synthèse des enjeux** avec pour objectifs :

- Partage des enjeux issus du diagnostic de synthèse réalisé par le groupement
- Discussion des besoins, intentions, potentiels et contraintes à prendre en compte pour les différents usages et problématiques en présence
- Proposition d'objectifs à retenir pour l'élaboration des scénarii du projet d'aménagement (priorités et ambitions partagées)

→ 2^{ème} atelier sur l'**évolution des scénarii**, puis une réunion publique sera organisée afin de présenter le schéma retenu.

III. LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SENSIBLE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU PORT

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 022-200041648-20230130-2023_I_002-DE

Le Syndicat mixte du Grand Légué, dans le cadre de l'étude de développement du port du Légué, a souhaité créer et coordonner une création artistique venant interroger un rapport sensible de la vie du port du Légué. Il est apparu que la compagnie « l'Artère » dispose à la fois de l'ancrage territorial et des liens avec le milieu artistique briochin et costarmoricain pour élaborer une telle étude sensible. Cette compagnie est à même de mettre en œuvre ce projet complexe nécessitant des compétences artistiques de rédaction et de proximité avec le public. Le SMGL va donc conclure avec « l'Artère » un marché public pour la réalisation d'une approche artistique multi-supports et de longue durée (article R2122-31° du Code de la commande publique).

→ Objectifs de l'étude sensible :

- Collecter des éléments racontant le rapport sensible qu'entretiennent les personnes (habitants, usagers, professionnels...) avec le port et en faire une œuvre artistique
- Coordonner une équipe artistique pluridisciplinaire
- Organiser une présence artistique régulière sur le port pendant l'année 2023
- Organiser une restitution de ce travail en fin d'année

→ Proposition de projet – Calendrier prévisionnel en trois phases :

➤ Phase 1 : Collectage et écriture :

Enquête et collectage menés à raison d'une semaine par mois de présence sur le port. Écriture des textes, sortie d'une première partie des textes en avril 2023. Des sorties publiques seront organisées afin de permettre au public d'être intégré. Ces rendez-vous pourront prendre la forme de balades ou de lectures. En mars, un temps fort sera organisé avec une autre équipe artistique.

• Phase 2 : Écritures augmentées

Invitation de nouveaux artistes (photographe et plasticienne) à venir sur le port à raison d'une semaine chacune et d'une semaine collective et à construire des œuvres personnelles s'inspirant des textes écrits lors de la phase 1. Cette phase sera aussi une phase de dialogue et de rencontre entre ces artistes qui imagineront ensemble à quoi ressembleront les restitutions. Les mises en scène de leurs textes auront lieu dans l'espace public du port. Des sorties de travail seront organisées.

• Phase 3 : Création du final et du guide sensible

Durant une semaine, l'équipe artistique se réunira afin de créer le guide sensible qui regroupera les œuvres créées ; il sera aussi agrémenté d'une carte sensible du port.

Réalisations : production d'un guide sensible du port à partir des œuvres créées et représentations / présentations des œuvres en espace public

IV. POINT SUR L'ÉTUDE HYDROSEDIMENTAIRE

Les sables de dragage avaient été déposés à terre afin de permettre la réalisation du 4^{ème} quai. Ce projet ayant été arrêté, il est à nouveau nécessaire de dégager ces sables. Une étude hydrosédimentaire financée par le SMGL a été lancée afin de disposer de données suffisantes pour trouver les solutions de dragages les moins coûteuses, les plus efficaces et les plus respectueuses de l'environnement. Dans l'attente des résultats de cette étude, une demande d'autorisation de dépôt de sable a été effectuée par la CCI afin de pouvoir déposer les sables dans une zone élargie derrière la digue. Les relevés de bathymétrie seront plus fréquents et les dispositifs GPS plus précis.

Les sédiments issus du dragage de l'avant-port sont de nouveau déposés sur l'estran depuis septembre (suite à l'arrêté préfectoral du 25 avril 2022). L'une des conditions de cette autorisation est la réalisation d'une étude hydrosédimentaire permettant :

- de mieux comprendre l'hydrodynamisme de la zone ;
- d'envisager les éventuels ajustements à apporter à la méthode
- et de comparer celle-ci avec d'autres méthodes de gestion.

Cette étude, menée par le bureau Actimar, se déroule en 3 phases :

- la première a consisté à modéliser l'état hydrosédimentaire actuel ;
- la deuxième a permis de mieux comprendre l'évolution de la zone en comparant les états passé et actuel ;
- la dernière consiste à comparer les effets de différentes méthodes de dragage et de gestion des sédiments.

Une 3^{ème} réunion de concertation en octobre 2022 a permis de proposer des scénarii alternatifs à la méthode actuelle de dragage et de gestion des sédiments.

Les échanges ont permis de dégager **différents scénarii** dont les effets vont être modélisés :

- dépôt sur l'estran à 75 % avec retrait de la flèche sableuse, clapage en mer, refoulement hydraulique, percement d'une ou plusieurs ouvertures dans le mole, mise en eau totale du port, modification de la manière dont le Gouët est canalisé, création d'un épi dans le prolongement du phare de l'Aigle, déconstruction de l'avant-port, rechargements en sable de plages de la baie...

Ces scénarii sont en cours de modélisation par le cabinet d'études. La prochaine réunion de concertation est fixée au 7 mars 2023.

V. RECHARGEMENT DE LA PLAGES DU VALAIS

Depuis la construction du terre-plein de l'avant-port dans les années 1980, une double tendance à l'érosion et à l'envasement de la zone du Valais est constatée. Le faible hydrodynamisme de la zone a également tendance à piéger les algues vertes qui viennent s'y échouer. Au vu de ce constat, la plage du Valais a fait l'objet d'une opération de réensablement à l'été 2020.

La tendance à l'érosion de la zone, l'effet des marées et les tempêtes hivernales successives ont dispersé progressivement les sables qui avaient été apportés en 2020. C'est dans ce contexte que la mairie de Saint-Brieuc a demandé, en contrepartie de la reprise des dépôts sur l'estran des sédiments issus du dragage de l'avant-port, qu'une nouvelle opération de réensablement soit effectuée. Cette opération de réensablement sera pris en charge par le SMGL une seule et unique fois.

Il est prévu que les modèles des études hydrosédimentaires en cours puissent alimenter le dossier.

- **Le projet actuel**

Le projet prévoit désormais le rechargement uniquement de la portion de plage située en dessous des cabanons, sur une surface de 1,5 hectare hors de la Réserve Naturelle. Le volume de sables rechargés passe donc de 12 500 m³ à 2 000 m³.

Au total, 10 000 m³ seront retirés de la langue de sable qui s'est formée perpendiculairement au terre-plein de l'avant-port. Les 8 000 m³ qui ne seront pas utilisés pour le réensablement de la plage du Valais feront l'objet :

- soit d'un dépôt sur l'estran, dans des casiers distincts de ceux utilisés pour le dépôt des sédiments issus du dragage de l'avant-port,
- soit d'un dépôt à terre.

Le volume de la langue de sable étant estimé à 15 000 m³, les 5 000 m³ de la plage seront nivelés pour éviter un « effet de cap » (qui ralentit les courants) et favoriser l'hydrodynamisme de la zone.

Contrairement à l'opération de rechargement de 2020 (qui avait utilisé du sable en provenance du plateau de la Horaine), cette opération se fera en utilisant des sables ayant des caractéristiques granulométriques très proches de celui « naturellement » présent dans la zone du Valais. Un suivi bathymétrique permettra de vérifier si cela réduit la dispersion des sables.

Après un examen final par le SMGL et la Ville de Saint-Brieuc du dossier modifié, celui-ci sera soumis début 2023 aux services de l'État. S'il est accepté, la CCI prévoit de réaliser les travaux après la fin de l'hiver, soit en mars ou avril 2023.

Le dossier de déclaration a été soumis une première fois pour avis à l'Autorité Environnementale début 2022. Le projet prévoyant un rechargement de la portion de plage située dans le périmètre de la Réserve Naturelle de la Baie, l'Autorité Environnementale a sollicité l'avis du Conseil Scientifique de la Réserve. Au vu de l'avis défavorable rendu par le Conseil, il a été décidé de revoir les caractéristiques de l'opération.

VI. PROJET DE MODIFICATION DES STATUTS DU SMGL

Les statuts du Syndicat mixte seront modifiés en vue d'intégrer de nouveaux membres. Les participations financières des membres seront alors revues.

Des rencontres ont été prévues à cet effet avec les Présidents des Communautés d'Agglomération voisines : Guingamp-Paimpol-Agglomération, Lamballe Terre et Mer et Leff Armor. Les démarches sont en cours.

VII. LANCEMENT DE L'AVENANT A LA DSP

La CCI 22 est concessionnaire des activités de plaisance, réparation navale et commerce au titre de deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) qui arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

L'étude de développement aboutira quant à elle à la livraison du nouveau Schéma Portuaire du Légué entre le 2^{ème} et le 3^{ème} trimestre 2023. Le schéma régional portuaire est en cours de rédaction et devrait aboutir courant 2023. La procédure de passation d'une nouvelle DSP prenant à minima 9 mois, celle-ci devait donc en principe être engagée en début d'année 2023, soit avant la livraison du Schéma Directeur et du schéma régional portuaire.

Afin de permettre que les nouveaux axes de développement du port soient pleinement pris en compte dans les prochaines DSP, il est donc proposé de repousser, par voie d'avenant, l'échéance des contrats actuels au 31 décembre 2024.

Les autorités concédantes de la DSP portant sur le commerce et la réparation navale sont le Département, la Région et le SMGL. Le SMGL et la Région ont donc sollicité, par un courrier commun adressé en décembre 2022 au Président du Département, l'accord du Département pour ce report de l'échéance contractuelle. Le Département, compte tenu des enjeux énoncés, a accepté de report.

Un avenant aux DSP concernées sera donc passé courant 2023 reportant l'échéance des contrats actuels au 31 décembre 2024.

Calendrier prévisionnel :

- 2023-2024 :

- poursuite et fin de l'étude hydrosédimentaire
- concertation et travail en co-création avec les associations locales sur le nouveau schéma directeur
- engagement d'études globales sur le port : schéma directeur et étude sensible
- poursuite des réflexions concernant la valorisation des sables de l'avant-port.
- lancement et passation de l'avenant aux DSP
- travail sur la (ou les) nouvelle DSP réparation navale, plaisance et commerce
- modification des statuts du SMGL et intégration de nouveaux membres et travail sur les nouvelles répartitions financières

B – LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

I - Les principes budgétaires du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Grand Légué a adopté les règles de répartition budgétaire suivantes :

- Pour la section de fonctionnement, le syndicat mixte s'appuie principalement sur les participations du Département à hauteur de 40%, de la Région à hauteur de 35 % et de Saint-Brieuc Agglomération à hauteur de 25 %
- Pour la section d'investissement, les statuts prévoient que le syndicat mixte peut porter les projets qualifiés de transversaux. Les statuts retiennent la construction du projet de modernisation du Légué selon une clef de financement identique à celle de la section de fonctionnement.
- Pour le reste, il revient à notre comité syndical, si nécessaire, de définir les opérations qui auront la qualité d'opérations transversales en conformité avec la définition qui en est donnée dans l'article 11.2 des statuts : « un investissement est considéré comme transversal si l'opération concourt de manière manifeste et nécessaire à l'atteinte des objectifs initiaux poursuivis par le syndicat au titre du plan de référence ». Pour chaque opération ainsi qualifiée, le comité syndical décide librement d'une clef de répartition financière, projet par projet.

II - La section de fonctionnement

a) Dépenses

Dans le cadre du transfert de compétence de la réparation navale, des subventions de fonctionnement pour l'équilibre de la réparation navale seront à nouveau inscrites.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public attribuée à la CCI par le Département en 2014 prévoit contractuellement qu'une subvention annuelle moyenne de 166 k€ (174 080€ pour 2023) soit versée en section de fonctionnement. Initialement portée par le Département, cette dépense incombe à présent au Syndicat mixte. Toutefois, la Région ayant bénéficié, lors du transfert initial de la part du

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le

ID : 022-200041648-20230130-2023_I_002-DE

SUIVI BUDGET PLURIANNUEL

Envoyé en préfecture le 30/01/2023
 Reçu en préfecture le 30/01/2023
 Affiché le
 ID : 022-200041648-20230130-2023_I_002-DE

			voté	voté	voté	estimation	prévisionnel
Chapitre	Article	Libellé nature/article	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)			309 000,00	315 350,88	382 560,00	384 690,99	592 000,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			263 502,16	269 853,04	346 241,55	348 372,54	500 659,88
chapitre 013			1 500,00	7 043,27	1 500,00	3 987,52	1 500,00
013	6419	Remboursement sur rémunération du personnel	1 500,00	7 043,27	1 500,00	3 987,52	1 500,00
chapitre 74			260 460,00	260 460,00	343 260,00	343 260,00	498 062,88
74	7472	Participation de la Région (35%)	55 370,00	55 370,00	84 350,00	84 350,00	138 531,01
74	7473	Participation du Département (40%)	63 280,00	63 280,00	96 400,00	96 400,00	158 321,15
74	74748	Participation de l'agglomération (25%)	39 550,00	39 550,00	60 250,00	60 250,00	98 950,72
<i>Sous-total contributions membres</i>			<i>158 200,00</i>	<i>158 200,00</i>	<i>241 000,00</i>	<i>241 000,00</i>	<i>395 802,88</i>
74	7472	reversement CRB réparation navale	102 260,00	102 260,00	102 260,00	102 260,00	102 260,00
chapitre 75			1 542,16	1 043,89	1 481,55	1 069,02	1 097,00
75	757	Redevance du concessionnaire	1 542,16	1 043,89	1 471,55	1 067,08	1 087,00
75	75888	régularisation PAS			10,00	1,94	10,00
Chapitre 77				1305,88		56,00	
77	7788	Produits financiers exceptionnels		1305,88		56,00	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)			45 497,84	45 497,84	36 318,45	36 318,45	91 340,12
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (TOTAL)			309 000,00	279 032,43	382 560,00	293 350,87	592 000,00
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			306 000,00	276 216,13	376 560,00	286 526,05	382 000,00
020	022	Dépenses imprévues	4 345,00		4 000,00	-	4 000,00
chapitre 011			29 585,00	13 462,39	29 200,00	12 601,20	41 500,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	700,00	363,16	700,00	474,67	700,00
011	6064	Fournitures administratives	1 000,00	202,79	1 000,00	439,96	1 000,00
011	611	Contrats de prestation de services	500,00	257,57	500,00	301,47	500,00
011	61524	Entretien bois et forêts	1 500,00	1 020,00	1 200,00	1 060,00	1 300,00
011	6132	Locations immobilières	4 241,00	4 370,80	4 000,00	4 403,60	5 800,00
011	61351	Location matériel roulant		300,00	600,00	-	2 000,00
011	6161	Primes d'assurances – multi risques	2 000,00	1 425,00	2 000,00	1 428,00	2 000,00
011	6168	Primes d'assurances – risques statutaires	4 000,00	1 079,98	4 000,00	872,17	4 000,00
011	617	Études et recherches					
011	6182	Documentation générale et technique	1 500,00	607,01	1 000,00	622,01	1 000,00
011	6184	Formation	3 000,00	2 200,00	3 000,00	-	4 000,00
011	62268	Honoraires	4 000,00		4 000,00	-	5 000,00
011	6231	Annonces et insertions			-	-	
011	6232	Fêtes et cérémonies			-	-	
011	6233	Foires et expositions	5 000,00		5 000,00	450,00	5 000,00
011	6251	Voyages et déplacements	1 000,00	310,08	1 000,00	1 403,32	3 000,00
011	627	Frais de dossier emprunts				-	
011	6281	Cotisation MEGALIS	1 144,00	1 326,00	1 200,00	1 146,00	1 200,00
011	6288	Autres services extérieurs					5 000,00
chapitre 012			102 100,00	93 783,74	161 800,00	102 414,14	148 870,00
012	6218	Autre personnel extérieur	-	0,00	7 000,00	6 980,00	-
012	6332	Cotisations versées au FNAL	100,00	52,00		47,00	50,00
012	6336	Cotisation au CNFPT et au CDG	2 000,00	959,00	2 000,00	793,00	3 000,00
012	64111	Rémunération du personnel titulaire	40 000,00	35 437,10	37 000,00	34 913,61	40 000,00
012	64112	Supplément familial de traitement				0,00	0
012	64118	Autres indemnités				0,00	0
012	64131	Personnel non titulaire	30 000,00	29 079,81	68 000,00	35 930,93	62 000,00
012	64134	Personnel non titulaire indemnité inflation			200,00	100,00	300,00
012	6451	Cotisation à l'URSSAF	20 000,00	19 354,00	33 000,00	16 366,00	28 000,00
012	6453	Cotisation aux caisses de retraite	7 000,00	6 374,54	11 000,00	4 606,00	10 720,00
012	6454	Cotisation aux ASSEDIC	1 000,00	1 220,00	1 300,00	1 183,00	2 500,00
012	6474	Versement aux œuvres sociales	1 000,00	598,00	1 000,00	897,00	1 000,00
012	6478	autres frais de personnel	1 000,00	709,29	1 300,00	597,60	1 300,00
chapitre 65			168 970,00	168 970,00	171 560,00	171 510,71	177 630,00
65	6574	Subventions aux associations					3 500,00
65	65737	Subventions Autres établissements publics locaux	168 970,00	168 970,00	171 510,00	171 510,00	174 080,00
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante			50,00	0,71	50,00
chapitre 66			-	0,00	0,00	-	-
66	66111	Intérêts des emprunts et des dettes					
chapitre 67			1 000,00	0,00	10 000,00	-	10 000,00
67	6711	Intérêts moratoires et pénalités de marché	1 000,00	0,00	10 000,00	-	10 000,00
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			3 000,00	2 816,30	6 000,00	6 824,82	210 000,00
023		Virement à la section d'investissement					
Chapitre 40			3 000,00	2 816,30	6 000,00	6 824,82	210 000,00
68	6811	Dotation aux amortissements	3 000,00	2 816,30	6 000,00	6 824,82	210 000,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			-	36 318,45	0,00	91 340,12	0

			voté	voté	voté	estimé	
Chapitre	Article	Libellé nature/article	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
RECETTES D'INVESTISSEMENT (TOTAL)			1 184 711,20	1 184 527,50	611 893,12	612 717,94	655 000,00
RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT			557 400,00	557 400,00	0,00	-	140 637,24
Total chapitre 16			-	0,00	0,00	-	
16	1641	Emprunt					
Total chapitre 13			557 400,00	557 400,00	0,00	-	140 637,24
13	1312	Subvention Conseil régional	195 090,00	195 090,00	-	-	49 223,03
13	1313	Subvention d'investissement du Département	222 960,00	222 960,00	-	-	56 254,90
13	13148	Subvention de l'agglomération	139 350,00	139 350,00	-	-	35 159,31
<i>Sous-total contributions membres</i>			<i>557 400,00</i>	<i>557 400,00</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>140 637,24</i>
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			3 000,00	2 816,30	6 000,00	6 824,82	209 960,00
Chapitre 42			3 000,00	2 816,30	6 000,00	6 824,82	209 960,00
'040	28031	amortissement de frais d'étude					205 000,00
'040	2805	amortissement des concessions et droits similaires	150,00	143,98	150,00	144,02	160,00
'040	28152	amortissement des travaux réalisés (Quai Armez)	2 850,00	2 672,32	5 850,00	6 680,80	4 800,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			624 311,20	624 311,20	605 893,12	605 893,12	304 402,76
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TOTAL)			1 184 711,20	578 634,38	611 893,12	308 315,18	655 000,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			1 184 711,20	578 634,38	611 893,12	308 315,18	655 000,00
Opération financière			-	0,00	0,00	-	-
16	1641	Emprunt (capital)					
Chapitre 20					140 300,00	150,13	410 300,00
20	2031	Frais d'études (étude hydro-sédimentaire)			70 000,00	0,00	140 000,00
20	2031	Projet UBS			10 000,00	0,00	0
		Projet SOLVALOR					10 000,00
20	2031	Frais d'études projet développement du port du Légué			50 000,00	0,00	260 000,00
20	2033	Frais d'insertion			-	0,00	0,00
20	2051	Concessions et droits similaires (nom domaine site internet)			300,00	150,13	300,00
Chapitre 23					471 593,12	308 165,05	244 700,00
23	2312	Exhaussement exceptionnel port de plaisance			190 000,00	178 102,27	0,00
23	2312	Réensablement Plage du Valais			200 000,00	35 673,18	194 700,00
23	2315	aménagements divers			81 593,12	94 389,60	50 000,00
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			-	0,00	0,00	-	
			-	605 893,12	0,00	304 402,76	-